

L'inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription Charente Préélémentaire

À

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes,
Messieurs les enseignants,
Mesdames et messieurs les membres
du RASED
Mesdames, messieurs les psychologues
Monsieur l'enseignant référent enfants du
voyage
Mesdames, messieurs, enseignants référents

NOTE DE SERVICE N°3//2020 :
Modalités de la rentrée du 2 novembre 2020

Je tiens à remercier les directrices, directeurs et toutes les équipes qui ont dû se mobiliser dès cette semaine, pour envisager l'organisation de cette rentrée une nouvelle fois complexe.

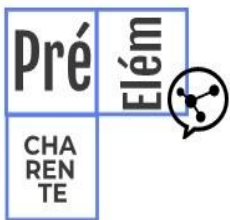
Au regard des différents événements, attentats, pandémie, nous devons faire face à la mise en place d'un plan Vigipirate au niveau « Urgence attentat » ainsi qu'à un renforcement du protocole sanitaire.

De nombreuses questions se posent pour accueillir les élèves et mettre en œuvre votre accompagnement tant au point de vue de la sécurité que de vos enseignements.

Suite aux informations ministérielles, et la réunion tenue avec Madame la Directrice Académique, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

L'hommage à Samuel Paty

Vous avez reçu ce vendredi 30 octobre un courrier de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale concernant les nouvelles modalités de mise œuvre de cette hommage. La présence des élus n'est pas requise sur ce temps, pour autant vous avez toute latitude pour organiser ou pas une rencontre. Le travail sur l'Égalité est essentiel, et je sais que vous vous en souciez chaque jour. C'est encore plus vrai aujourd'hui que jamais. Aborder l'Égalité c'est un acte de résistance à toutes formes d'oppressions, aussi n'hésitez pas à solliciter les partenaires de l'école pour des interventions, échanges autour de cette thématique. Sans oublier le 9 décembre « Journée Nationale de la Laïcité ». Gaëlle Rozmanowski vous a transmis un document avec des ressources qui pourront accompagner vos séances si vous le souhaitez.



Dossier suivi par
Joëlle Rallet
IEN Charente
Préélémentaire
Téléphone :
0517840168

Mél
Ce.angouleme.pree
lementaire@ac-
poitiers.fr

Le Protocole sanitaire

- ❖ **Accueil de tous les élèves** sur l'ensemble du temps scolaire
- ❖ **La Limitation du brassage** entre groupe d'élèves est désormais requise.
- ❖ **Rappel aux parents** : ils sont invités à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38°C et plus) ou en cas d'apparition des symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans la famille.
- ❖ **L'accès des accompagnateurs** aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire.

Comme je l'avais autorisé en cette rentrée de septembre, les parents des classes de TPS et PS peuvent accompagner leur enfant en classe dans le strict respect des règles sanitaires. J'invite aujourd'hui les enseignants à poursuivre cette accueil, cependant je vous invite à communiquer aux familles, qu'il doit désormais être limité.

- ❖ **La distanciation:**
 - à l'école maternelle, une distanciation maintenue entre les élèves de groupes différents, elle ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe.
 - à l'école élémentaire, une distanciation d'au moins 1 m entre les élèves lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'un même groupe ou d'une même classe.
- ❖ L'application des gestes barrières : Le lavage des mains reste essentiel. L'aération des locaux doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures. Le brassage des élèves doit être réduit. L'entretien des locaux et de l'environnement de travail des élèves est à renforcer.

Le port du masque pour les élèves à partir du CP

Il appartient aux familles de fournir des masques à leur enfant. L'équipe de circonscription se mobilisera dès lundi pour fournir à chaque école des masques pour les élèves qui n'en auraient pas.

Les masques sont fournis par les familles. Nous pourrions vous fournir quelques masques si certains élèves n'en ont pas. Les familles qui envoient leur enfant à l'école s'engagent à respecter le protocole sanitaire en vigueur donc le port du masque.

Je vous conseille de prendre un temps spécifique pour apprendre aux élèves à gérer la pose et le retrait des masques sur le visage ainsi que la gestion des 2 pochettes pour ranger les masques. Il serait judicieux que le changement de masque en fin de matinée se fasse au moment de l'entrée en restauration scolaire et la pose du second masque à la sortie de la restauration scolaire. Les infirmières scolaires sont formées à ce type de communication.

- Pour les classes regroupant des élèves de GS et CP, les élèves de CP portent le masque en respect de la loi.

- Des masques transparents seront très prochainement distribués pour les enfants sourds.
- Des masques adultes arriveront à la DSDEN cette première semaine de novembre, nous réapprovisionnerons chaque école.

Informations complémentaires

- ❖ **Le protocole concernant la déclaration de cas positif COVID est inchangé**

- ❖ **La présence des élèves :**

Tous les élèves sont invités à rejoindre l'Ecole du fait de l'obligation scolaire dès 3 ans. Dans le cas où les familles seraient réticentes à remettre leur enfant, il leur faudra justifier cette absence. Dans le cas où un certificat médical ne pourrait être fourni, les familles fourniront un courrier attestant sur l'honneur de la vulnérabilité de leur enfant ou du risque encouru par un membre vulnérable de la famille.

- ❖ Les élèves absents de l'école pour ce motif seront signalés dès lundi 2 novembre au secrétariat de l'inspection. La DIVEL sera informée par mes soins pour suites à donner.

- ❖ **Pour les élèves toujours absents et ceci depuis la rentrée, il est nécessaire de convoquer une équipe éducative, si les parents ne répondent ou ne viennent pas, ce motif sera indiqué sur le document signalant l'absentéisme, formulaire à retourner à la DIVEL.**

- ❖ **Attestation :** Chaque directrice, directeur a reçu deux attestations, l'une à destination des enseignants, l'autre à destination des familles. **Pour cette dernière** vous pouvez compléter les éléments concernant l'école (nom et adresse) et la transmettre par mail aux parents. Pour les parents qui ne pourraient pas l'imprimer, prévoir d'en fournir quelques-unes en format papier. Si plusieurs personnes viennent chercher un même enfant, plusieurs attestations peuvent être délivrées.

- ❖ **Les élèves d'ULIS peuvent être en inclusion dans leur classe de référence.**

- ❖ **Pour les personnels vulnérables :** Nous attendons un décret de la Fonction Publique concernant la liste des personnes vulnérables.

- ❖ **Toutes les formations en présentiel** ont été annulées par la DAFPEN jusqu'au 1er décembre. Nous vous ferons rapidement des propositions de formation en distanciel. Nous suspendons les formations prévues lors de cette semaine de rentrée, afin d'organiser au mieux les temps de formations à distance et de vous en tenir informé.e.s.

- ❖ **Les réunions des différents conseils** tels que conseil d'école ou conseil Ecole / Collège sont maintenues. L'accueil des participants doit permettre le respect du protocole sanitaire. Un format hybride pourra être proposé, certains étant en présence d'autres en visioconférence. Les personnes devant se rendre au conseil d'école associeront l'invitation au conseil d'école à leur attestation de déplacement.

- ❖ **Les ESS et équipes éducatives** pourront également avoir lieu dans le strict respect des règles sanitaires.

- ❖ **J'invite les membres du RASED** à cibler leur temps de présence sur les écoles par demi-journée afin d'éviter trop de déplacements et de changements d'écoles.

- ❖ La présence d'intervenants extérieurs est possible dans le strict respect du protocole sanitaire.

- ❖ Pour les écoles en éducation prioritaire, la présence des assistants et des professeurs réseaux est donc possible.
- ❖ Pour les écoles en éducation prioritaire, nous essayons de maintenir les concertations en fonction des moyens de remplacements.
- ❖ **Les activités piscines et les co-interventions en EPS sont à cette heure maintenues.**
- ❖ **Le transport en bus** est conditionné au port du masque pour tous les élèves et adultes accompagnant. Lorsque deux classes sont transportées, une première classe est regroupée au fond du bus puis la seconde classe occupe la partie avant. Nous réduisons ainsi le brassage des élèves et maintenons le groupe classe ensemble.
- ❖ **Les sorties scolaires** sont autorisées après autorisation de la directrice ou du directeur. Je vous propose de me contacter ou de contacter l'équipe de circonscription si vous souhaitez un conseil.
- ❖ **Le dispositif Ecole et Cinéma est suspendu cette semaine du 2 au 8 novembre. Une discussion avec le Ministère de la Culture est en cours pour le maintien de ce dispositif sur le temps scolaire. Il en est de même pour les spectacles au théâtre.**
- ❖ **Les PPCR** se dérouleront normalement. Afin d'éviter les brassages d'élèves, lors de l'entretien soit un remplaçant sera présent, soit un autre temps sera envisagé.

Je vous remercie toutes et tous pour votre engagement que je sais quotidien et constant
L'équipe de circonscription et moi-même restons à votre écoute afin que nous puissions franchir collectivement ces nouvelles étapes pour la réussite du parcours scolaire de tous les élèves.

Joëlle Rallet

